

COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

Victoire historique des livreurs et livreuses de Foodora : un grand pas vers l'accréditation syndicale « Ce sont des entrepreneurs dépendants », tranche la CRTO

Pour diffusion immédiate

Le 25 février 2020

TORONTO – Aujourd'hui, la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) a tranché dans le dossier des livreurs et livreuses de Foodora, reprenant leurs arguments et ceux du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) selon lesquels il s'agit d'entrepreneurs dépendants. Résultat : ils ont le droit de se syndiquer.

Jusqu'à maintenant, l'entreprise Foodora traitait ses livreurs et livreuses comme des entrepreneurs *indépendants*, ce qui lui permettait d'éviter certaines obligations en tant qu'employeur, et empêchait les travailleurs et travailleuses de se syndiquer. Cependant, les arguments du STTP l'ont emporté.

« Cette décision prouve que le vent est en train de tourner en faveur des milliers de travailleurs et travailleuses de l'économie des petits boulots en Ontario, et d'ici peu, ces gens auront le droit de se syndiquer, explique Jan Simpson, présidente nationale du STTP. Le Syndicat est fier de participer à cette contestation du pouvoir des grandes entreprises dont les activités reposent sur des applications mobiles et de redessiner l'avenir du monde du travail où les droits, la sécurité et le respect des travailleurs et travailleuses sont à l'avant-plan. »

« Cette décision établit un précédent historique en faveur des travailleurs et travailleuses à statut précaire, déclare Ryan White, du cabinet d'avocats Cavalluzzo LLP. Elle donne raison au STTP, qui soutient depuis le début que Foodora exerce un contrôle beaucoup trop grand sur le travail des livreurs et livreuses pour que ceux-ci puissent être déclarés entrepreneurs indépendants. »

La décision vient lever une barrière majeure sur la voie de l'accréditation syndicale. La cause est suivie avec beaucoup d'attention par de nombreux travailleurs et travailleuses de l'économie des petits boulots et de nombreux syndicats. Toute cette attention braque les projecteurs sur les emplois dont les conditions sont fonction d'applications mobiles, d'où les nombreuses demandes en faveur d'une meilleure réglementation et d'une reconnaissance des droits de ces travailleurs et travailleuses et des difficultés qu'ils doivent surmonter.

« La décision de la CRTO illustre ce que nous disons depuis le début : nous sommes des travailleurs et travailleuses, point à la ligne, et nous avons le droit de nous syndiquer afin d'obtenir les droits et le respect qui nous sont dus », affirme Ivan Ostos, livreur de Foodora.

« Nous nous sommes beaucoup investis dans cette campagne parce que nous sommes conscients de tout ce qui est en jeu, poursuit-il. Cette victoire n'appartient pas qu'à nous. Elle appartient aussi aux nombreux travailleurs et travailleuses qui sont aux prises avec des conditions de travail les mettant en danger et les jetant dans la précarité, qui n'ont aucune sécurité d'emploi ni aucune voix au chapitre des conditions de travail, bref qui ont besoin d'un syndicat. Ces travailleuses et travailleurs sont de plus en plus présents dans le paysage économique. »

Par exemple, les TUAC syndiquent les conductrices et conducteurs d'Uber Black. « Nous félicitons les livreurs et livreuses de Foodora et le STTP, déclare Pablo Godoy des TUAC du Canada. Cette victoire constitue un précédent majeur pour quiconque travaille dans l'économie des petits boulots et s'inquiète pour sa santé et sa

sécurité. Dénoncer le classement erroné des travailleurs et travailleuses devient une avenue viable vers la syndicalisation, et ce, pour toute personne dont le travail est très instable et hautement dangereux, et pour de nombreux travailleurs et travailleuses à statut précaire. »

-30-

Information : Kevin Matthews, service des communications du STTP, kmatthews@cupw-sttp.org ou 613-293-0547.

/bk sepb 225/map scfp 1979